

RESTONS MOBILISES JUSQU'AU MARDI 20 JUIN 2006, DATE DES DELIBERATIONS DU PROCES BOB DENARD ET DE SES ACOLYTES

Saïd Mohamed DJOHAR n'a pas échappé à la fin tragique qui frappe sans discontinuer tous les chefs d'état comoriens. Après les présidents Ali SOILIHI, Ahmed ABDALLAH, et Mohamed TAKI, Saïd Mohamed DJOHAR vient de connaître à son tour dans la nuit du 22 au 23 février 2006 une mort suspecte intervenue après l'annonce de son intention de témoigner à Paris dans le procès où il s'est porté partie civile.

Procès qui vient de connaître son épilogue le mercredi mars, trois jours avant la grande prière organisée ce samedi 18 mars 2006 à partir de 13h à la mosquée de Paris (Pace Monge).

Nous appelons tous les comoriens à venir s'incliner et à prier pour la mémoire du président Djohar et pour que notre pays soit à jamais prémuni contre toute tentative de coup d'état et de déstabilisation de toute sorte.

La communauté comorienne ne peut pas rester indifférente du jugement de l'un des principaux acteurs de l'instabilité politique régnante aux Comores depuis son accession à l'indépendance. Répétition ? Balbutiements ? Ce dernier accompagné de ses acolytes renverse le président Saïd Mohamed Djohar le 28 septembre 1995 et le retient en toute illégalité dans un camp militaire. Il est contraint à l'exile à l'île de La Réunion jusqu'à ce qu'il confirme par écrit son renoncement à toute forme de pouvoir.

Faudrait-il, ici, les remercier de ne pas l'avoir éliminé physiquement contrairement à ses prédécesseurs ?

Les avocats de Robert alias Bob Denard prétendent que leur client souffre de la maladie d'Alzheimer. Le tribunal a rejeté la demande de contre-expertise formulée par l'un des avocats de la partie civile.

Bob Denard qui a toujours affirmé avoir agi pour défendre les intérêts de la France n'a pas daigné s'expliquer devant la justice.

Les Comoriens ont déjà subi plusieurs humiliations. Si d'aventure Bob Denard et les 26 autres mercenaires ne sont pas sévèrement sanctionnés à tout le moins pour « association de malfaiteurs », cela leur semblerait incongru. L'infraction est constituée et l'intention de faire du mal est prouvée au cours de ce procès. C'est pourquoi nous demandons que justice soit faite équitablement suite à l'enlèvement et à la séquestration du président Djohar mais aussi pour les tortures ou les assassinats commis durant leur présence aux Comores. Une peine exemplaire doit être infligée à ces « voyous » qui ont causé beaucoup de tort au peuple comorien sans les moindres remords.

Paris, le 16 mars 2006

- **MERCENAIRES FRANÇAIS, INSTRUMENTS DE DESTABILISATION DES COMORES, AZALI COMPLICE !**
- **ALZHEIMER : ALIBI POUR BOB DENARD !**
- **UNE VRAIE SANCTION ET UNE JUSTE DELIBERATION !**

LE COLLECTIF COMORES MASIWA-MANE
E-mail : comores_masiwamane@yahoo.fr